

Avis de Négotiation d'Actions

La TSX DRK annonce la modification de ses droits et la mise en place d'un programme de fourniture de liquidité

La TSX DRK est heureuse d'annoncer la modification de ses barèmes de droits. Les changements décrits ci-dessous visent à favoriser la fourniture de liquidité à la TSX DRK et à améliorer encore plus la qualité d'exécution pour les acteurs du milieu de l'investissement canadien qui recherchent un appariement avec les ordres cachés, tout en continuant à offrir les droits les plus faibles pour la liquidité visant une exécution d'opérations sur ordres cachés. La modification des droits est assujettie à l'obtention d'une approbation réglementaire, et elle devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

Programmes de fourniture de liquidité de la TSX DRK

La TSX DRK a observé une hausse significative du recours systématique à son type d'ordre Seek-DRK-Liquidity (SDL), qui a connu une croissance d'environ 300 % ces 12 derniers mois. Pour maintenir la cadence en réponse à cette croissance et fournir aux utilisateurs des ordres SDL des exécutions avec amélioration du cours élargies et constantes, la TSX DRK mettra en œuvre un programme de fourniture de liquidité DRK. Celui-ci donnera la possibilité aux organisations participantes et à leurs clients disposant d'un accès électronique de toucher des remises passives par action lorsqu'ils fournissent de la liquidité sur la TSX DRK tout en respectant certains seuils de part de volume sur le marché caché. La TSX DRK offre deux programmes de fourniture de liquidité distincts : l'un pour les titres de fonds négocié en bourse (FNB) seulement, et l'autre pour les titres autres que les titres de FNB. Les programmes de fourniture de liquidité de la TSX DRK ne s'appliqueront qu'aux titres inscrits à la TSX.

Les niveaux incitatifs et les remises se présentent comme suit :

| | Niveau 1 | Niveau 2 |
|---|-----------|-----------|
| Part de marché caché cible pour les titres autres que les titres de FNB | 2,50 % | 4,25 % |
| Part de marché caché cible pour les titres de FNB | 8,00 % | 12,50 % |
| Remise par action pour les actions et les titres de FNB (de 1 \$ à 4,99 \$) | 0,0001 \$ | 0,0002 \$ |
| Remise par action pour les actions et les titres de FNB (5 \$ et plus) | 0,0002 \$ | 0,0004 \$ |

Nous estimons que les programmes de fourniture de liquidité de la TSX DRK favoriseront l'amélioration des interactions pour les clients et réduiront les coûts pour le milieu de l'investissement. Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité et les calculs des seuils de volume, veuillez consulter la section « TSX DRK – Programme de fourniture de liquidité » du barème des droits de la TSX mis à jour qui se trouve [ici](#).

Ordres SDL pour les titres dont le cours est supérieur à 5 \$

Les droits de négociation continue pour le côté actif des opérations qui retirent de la liquidité cachée passeront de 0,0002 \$ par action à 0,0004 \$ par action lorsque l'ordre actif comporte l'étiquette d'ordre SDL ou est un ordre caché à cours fixé en conjonction avec une instruction IOC/FOK.

Actuellement, la TSX DRK est le seul marché qui, au sein de ses concurrents directs, n'établit pas de droits de négociation différents pour les opérations sur actions dont le cours est égal ou supérieur à 5 \$, et celles où le cours se situe de 1 \$ à 4,99 \$. L'augmentation des droits pour cette catégorie permettra à la TSX DRK d'offrir des rabais plus importants par l'intermédiaire de ses programmes de fourniture de liquidité, tout en maintenant les coûts les plus faibles parmi ses concurrents pour les exécutions d'ordres cachés actifs.

Plafonnement des droits

Les droits de négociation continue pour le côté actif des opérations qui retirent de la liquidité cachée et pour lesquelles l'ordre actif comporte l'étiquette d'ordre SDL ou est un ordre caché à cours fixé en conjonction avec une instruction IOC/FOK seront limités à des droits d'exécution maximaux de 5 \$ par opération, par côté. Le plafonnement des droits fera en sorte que les ordres SDL de la TSX DRK offriront le plus faible coût d'exécution pour les ordres cachés actifs indépendamment de la taille des opérations, en comparaison avec les concurrents directs.

Les modifications apportées aux droits d'exécution pour les ordres cachés devraient mener à une augmentation des exécutions à faible coût avec amélioration du cours à la TSX DRK, le marché opaque qui connaît la croissance la plus rapide au Canada. Pour en savoir plus, consultez le barème des droits mis à jour ici ([TSX](#) et [TSXV](#)).

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cet avis, veuillez communiquer avec l'équipe de la gestion des comptes.

| | |
|---------------------|------------------|
| Jeff Foster | (416) 947-4229 |
| Laura Hanschke | (416) 947-4257 |
| Pete Osborne | +44 7555 690 996 |
| Jon Schneider | (416) 947-4484 |
| Michael Tintinaglia | (416) 947-6679 |